



Rétractation unilatérale vente d'un véhicule

Par **Faudier**, le **05/11/2015** à **22:03**

Bonjour,

Au début du mois d'Aout dernier, j'achetai une caravane d'occasion à un particulier après visite et accord sur le prix.

La caravane nécessitant une réparation demandant un délai pour commande de pièce, j'envoyai une convention de promesse de vente accompagnée d'un chèque d'acompte de 1000€.(signifié sur la convention de vente)

Cette convention m'a été retournée acceptée et signée.

La réparation effectuée quelques semaines plus tard le propriétaire du véhicule m'a signalé qu'il y avait une autre réparation à effectuer. Quelques jours plus tard, il me renvoyait le chèque d'acompte et le double de la convention et me signalait qu'il ne souhaitait plus voir aboutir la vente, bien que je lui dise clairement que j'étais toujours acheteur; les réparations entraînant trop de frais pour lui.

Avec les coordonnées du certificat d'immatriculation que j'avais demandées pour assurer la caravane, j'étais allé voir si cette caravane était dégagée de tout gage.

Quelques jours après le renvoi de la convention de vente, je n'avais plus accès à ces données, signifiant très certainement que la caravane convoitée avait été vendue..... à une autre personne.

Entre temps, j'ai vendu ma caravane et suis donc privé de la jouissance de celle-ci. Le modèle recherché est rare et cher même en occasion, difficile à trouver.

Je tiens à disposition toutes les dates, tous les échanges de SMS téléphone, les enregistrements de quelques conversations avec ce vendeur et bien sûr la convention signée, par l'acheteur et le vendeur, portant mention manuscrite « lue et approuvée », précisant globalement les modalités de la vente.

Puis-je obtenir réparation pour cette rétractation unilatérale dont je porte tous les préjudices ?
Et que puis-je espérer une fois tous les frais déduits ?